



COMMUNE DE SAINT-HILAIRE- DES-LANDES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le 11 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Hilaire-des-Landes s'est réuni Mairie sous la présidence de Claude HAMARD, suivant convocation transmise le vendredi 6 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALEXANDRE David, BOULIERE Morgane, BOURDIN Laurent, BRICARD Michaël, GONNET Albert, HAMARD Claude, HERVÉ Aude, LETARD Christian, PIROT Mickaël, REBILLON Christophe, RIGAULT Magali

Excusé sans procuration : HAMARD Gwenaëlle, MEIGNEN Alexandra, PLEUTIN Nathalie

Absents : LEBOEUF Roselyne

Secrétaire de séance : BOULIERE Morgane

2026-025 - TRAVAUX COMMERCE - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1
-PASSAGE AU FORFAIT DEFINITIF

Rapporteur : BOULIERE Morgane

Annule et remplace la délibération 2026-015

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre un avenant au Contrat de Maîtrise d'œuvre signé avec CF Architecture pour les travaux du commerce

En effet, le marché initial est un marché forfaitaire conclu à prix provisoire, il faut donc le passer le forfait définitif.

Par conséquent, le forfait de rémunération est modifié comme suit :

	HT	TVA	TTC
--	----	-----	-----

Montant du marché initial TF +TO	27 936.22	5 587.24	33 523.46
Montant de l'avenant	4 029.33	805.87	4835.20
Nouveau montant du marché TF + TO	31 965.55	6 393.11	38 358.66

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- Valide le forfait définitif
- Autorise Mr Le Maire à signer l'avenant

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 11 mars 2026

Le président de séance,
Claude HAMARD

Le secrétaire de séance,
Morgane BOULIERE, 2ème adjoint